

Entente intercommunale Payerne–Montagny

Rapport d'exploitation 2021

Le présent rapport retrace le bilan hydraulique et financier de l'année 2021 (2020). Le volume total d'eau pompée aux puits durant cette année est de :

Nappe de la Praz

- J1 : 3'885 m³ (5'337) ;
- J2 : 150'620 m³ (213'303) ;
- J3 : 55'133 m³ (64'117).

Puits de la Croix de Vaux

- M4 : 39'280 m³ (16'181).

Soit un total de 248'918 m³ (298'939 m³). Il est donc inférieur de 16.7 % (+33.5 %) à l'année 2020, soit 50'021 m³ de moins (+75'068). L'importante consommation de 2020 s'explique en grande partie du fait que Payerne avait consommé plus du fait des travaux au puits de la Vernaz à Corcelles.

La consommation annuelle s'élève pour Montagny à 187'056 m³ (187'040 m³), ce qui représente le 75.15 % (62.57 %) et pour Payerne 61'862 m³ (111'899), soit 24.85 % (37.43%). Le budget 2021 prévoyait pour Montagny 67.13 % et pour Payerne 32.87 %.

Une partie des travaux mis au budget, à savoir la maçonnerie pour porte d'accès J2, a été reportée, la crise sanitaire ayant encore affecté les effectifs des services communaux. Seuls les petits travaux d'entretien ont été effectués (batteries au puits M4 par ex.).

Le total des charges de l'Entente pour l'année écoulée, y compris les prestations communales de Payerne et Montagny, se monte à Fr. 70'071.95 (Fr. 66'324.20). La moins-value de Fr. 31'858.05 (- Fr. 35'745.80), par rapport au budget 2021, provient principalement du report d'acquisition de la pompe de secours et du report de la réalisation de la cabine et porte aux J2.

Défini sur la base de l'avenant à la convention approuvé en 2020, la répartition des coûts s'est fait selon les volumes d'eau effectifs passés au compteur, ceci pour chaque commune. Dès lors, les comptes 2021 présentent un montant de Fr. 40'678.90 à charge de Montagny, auquel il faut rajouter les coûts de consommation électrique du pompage depuis sa mise en service (Fr. 17'974.65) ainsi que la part des analyses communales pour Montagny facturées avec celles de l'Entente (Fr. 965.25). Au total, le montant à charge de Montagny s'élève à Fr. 59'618.80. Le montant à charge de Payerne s'élève quant à lui à Fr. 14'050.85.

Payerne, le 22 avril 2022

Jacques Henchoz, Municipal

Rapport ARAS (Association régionale d'action sociale)

L'année 2021 a été, comme l'année 2020, pour tout le monde, une année COVID-19 de plus. Multiples plans et mesures de protections tant pour les requérants que pour les collaborateurs ont continués à être mis en place.

Juin 2021 a marqué la mise en production de la nouvelle application informatique MAORI après plusieurs années de développement et plusieurs mois de préparation par nos différentes unités. Revoir les processus de travail, les directives internes, les lettres-types liées, les responsabilités et habilitations, ainsi que former les collaborateurs à l'interne en plus de coordonner les flux d'information entre le terrain, la DGNSI et la DGCS a été un travail qui a demandé une implication et un investissement important du personnel du CSR.

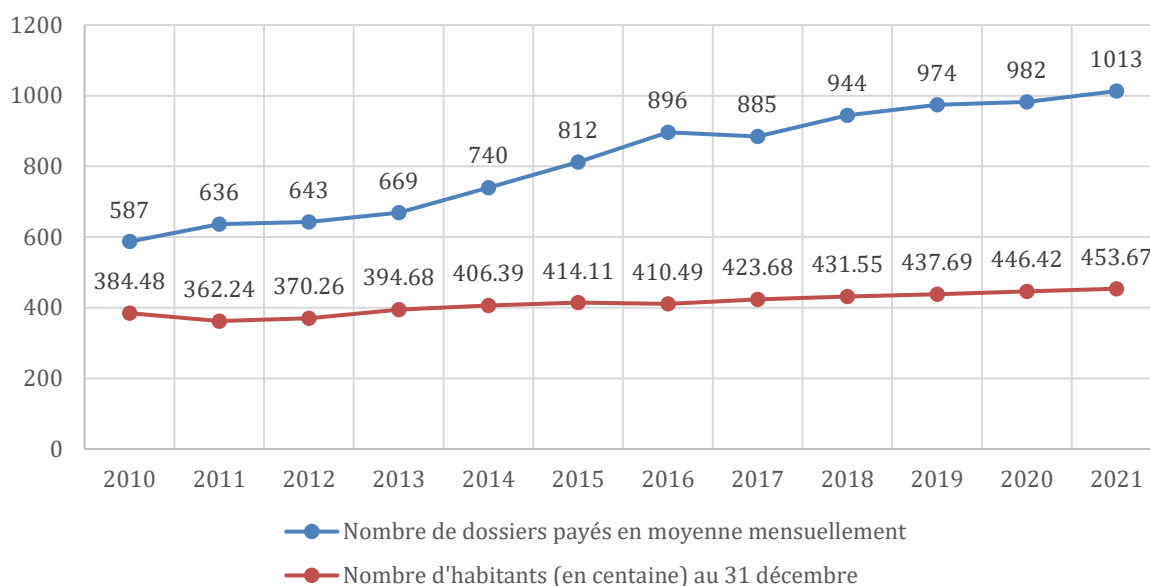
Le Conseil intercommunal

Durant la séance du 9 juin 2021 qui s'est déroulée au Centre Sous-Bosset à Granges-près-Marnand, Monsieur Edouard Noverraz, Président du Comité de direction, informe les délégués présents qu'il s'agit de la dernière assemblée de Monsieur Christian Cuvit, Adjoint de direction. Le Président, au nom du Comité de direction et des délégués du Conseil intercommunal, le remercie pour ces années passées à l'ARAS BROYE-VULLY et lui souhaite une belle retraite.

Dossiers RI en hausse

Depuis plusieurs années, nous devons faire face à une augmentation de travail dans tous les secteurs. Le nombre de dossiers payés ne diminue pas.

Relation entre la croissance du nombre de dossiers payés en moyenne mensuelle et la croissance démographique de la région Broye-Vully

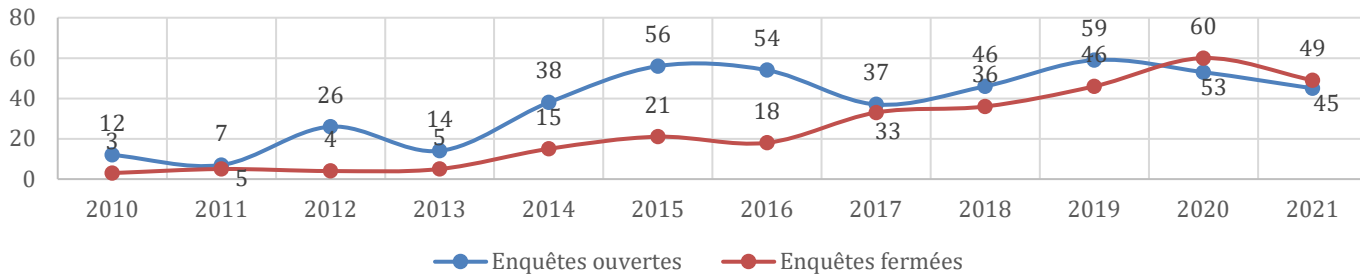


Enquêteurs de terrain

Les enquêteurs complètent notre infrastructure de contrôle administratif et prennent en charge, sur mandat de la Direction, des enquêtes qui nécessitent une intervention de terrain impossible à réaliser par le personnel administratif.

Le secteur des enquêtes représente 2 collaborateurs ayant un équivalent plein temps de 1,4 poste de travail + un 0,20 % de secrétaire administratif.

Enquêtes ouvertes et enquêtes fermées sur fraude

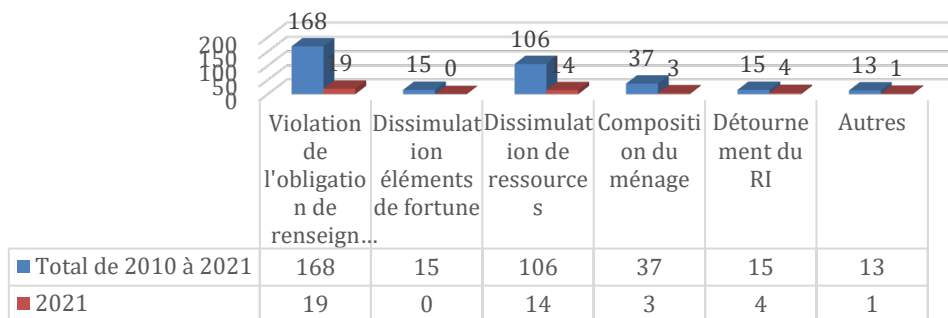


L'enquêteur doit impérativement travailler dans un cadre légal fixé par la Loi sur l'action sociale (LASV) et son Règlement d'application (RLASV) qui respecte la vie privée des personnes sous enquête.

En cas de nécessité (technique, sécurité, visite domiciliaire, complexité du dossier, audition, etc.), l'enquêteur peut travailler en tandem en faisant appel à un collègue désigné.

La formation spécifique et son expérience lui permettent de mener à terme des filatures, des surveillances, des recherches aux niveaux bancaires, assurances sociales, employeurs, informatiques, etc. Il collabore avec les divers organes internes, communaux, cantonaux ou tiers susceptibles de détenir des informations.

Types de fraudes



Une enquête peut comporter plusieurs types de fraudes, ci-dessus les 6 types de fraudes pour lesquelles une enquête a été réalisée entre 2010 et 2021.

La somme totale des indus découverts par le secteur des enquêtes s'élève à Fr. 543'426,95 pour l'année 2021 pour 18 dossiers. Elle était de Fr. 426'123.55 pour l'année 2020. 2 enquêtes ont été sans indu mais elles ont conduit à un arrêt de l'aide RI.

Finances

Les comptes de l'ARAS BROYE-VULLY comportent un chapitre (7130) consacré spécifiquement au secteur des Assurances sociales. Comme prévu par les conventions passées entre les communes et l'ARAS BROYE-VULLY, le déficit de ce secteur est à charge des communes. Pour 2021, le montant à couvrir par les communes est de Fr. 863'618.41 (Fr. 780'067.05 en 2020) pour 43'769 habitants (au 31.12.2019), soit Fr. 19.72 par habitant (Fr.18.08 en 2020). Le budget était basé sur un coût de Fr. 21.72 par habitant. La différence par rapport aux avances encaissées, soit Fr. 87'538.— sera restituée aux communes après l'adoption des comptes 2021. Il est à noter que c'est la dernière fois que les communes participent à cette charge, la totalité des frais de fonctionnement des Agences d'Assurances sociales a été reprise par le Canton dès le 1^{er} janvier 2022.

Le tableau ci-dessous permet de se rendre compte de la diversité, de la complexité et de l'importance en nombre de l'activité des AAS.

Types de demandes, de prestations ou d'affiliations	Avenches	Payerne	Lucens	Moudon	Total
Demands de rentes AVS + impotence + futures rentes	25	110	91	54	280
Demands AI pour Adultes et mineurs	0	3	9	10	22
Demands et Révisions Allocations Familiales	45	20	57	88	210
Demands d'allocations de maternité	10	7	15	14	46
Demands de prestations complémentaires AVS/AI	59	109	72	66	306
Révisions de prestations complémentaires AVS/AI	66	123	68	61	318
Remboursements frais de guérison PC AVS/AI	957	2366	1166	1199	5688
Demands de Rente Pont	1	4	5	6	16
Révision Rente Pont	0	5	0	0	5
Information, contrôle et affiliations, dénonciations AVS	218	391	261	316	1186
Autres AVS (splitting/APG/Bonif/remise)	40	148	83	115	386
Annonce de mutations diverses à la Caisse	281	644	485	533	1943
Demands de subside Lavlamal (y compris par internet)	623	356	202	227	1408
Révisions de subside Lavlamal	13	18	7	35	73
Contrôles affiliation et dénonciation LAVAMal	217	406	222	234	1079

Nous pouvons compléter ces statistiques en précisant que le nombre de passages dans les AAS a augmenté entre 2020 et 2021.

Près de 10'900 passages en 2021 contre 9'500 en 2020.

Structure de coordination de l'accueil familial de jour

Après une phase test de 3 mois et des formations dispensées jusqu'à fin juillet 2021, l'ensemble des Accueillants/es en Milieu Familial (AMF) ont pu compléter leurs décomptes mensuels d'heures de garde sur notre plateforme digitale « KIBÉ.rpi ». Cet outil, directement connecté à notre ERP, est un gain de temps pour les AMF et l'équipe administrative de l'ARAJ qui n'a plus à retranscrire manuellement les heures effectuées sur notre outil informatique. Avec le départ des communes de l'ASIA au 31 décembre 2020, nous comptabilisons 55 AMF sous contrat le 31.12.2021.

Après une longue carrière commencée à la création du réseau en 2009, Mesdames Roy et Heiniger ont pris leur retraite bien méritée à fin avril 2021.

Nous les remercions pour leur engagement et leur professionnalisme durant toutes ses années dans l'accompagnement de nos AMF.

Pour pallier ses départs, nous avons eu le plaisir d'accueillir au sein de notre équipe Madame Forestier début mai 2021.

La LAJE prévoit que la surveillance et l'enquête socio-éducative, menant à la délivrance d'une autorisation d'accueil adaptée, sont des tâches effectuées par des coordinatrices dûment formées.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site ww.arasbroyevully.ch.

Edouard Noverraz, Président de l'ARAS et de l'ARAJ



Rapport ABSMAD 2021 pour la Commune de Payerne

Avec une moyenne mensuelle de 1'171 clients, contre 1'104 clients en 2020, nous avons effectué cette année 146'742 heures de prestations de soins au domicile des clients, ce qui représente une hausse de 9.6% par à l'exercice précédent. Le Covid, les quarantaines, les isolements et surtout la vaccination ont demandé de l'anticipation et de l'innovation, tout en prenant en compte les gestes barrières de distanciation et sanitaires recommandées. Nos équipes ont été réactives, solidaires et courageuses. Nous les en félicitons !

Notre Association compte 319 collaborateurs, dont une trentaine de livreurs de repas bénévoles. 62 nouveaux collaborateurs ont commencé cette année. En équivalent plein temps, cela représente 182 postes. Notre taux de rotation (arrivées/départs) se situe à 18.5%, il est supérieur à la moyenne cantonale qui s'élève à 16.5%. La moyenne d'âge est située à 43.7 ans, ce qui montre que nous pouvons compter sur du personnel ayant une grande expérience professionnelle. Le taux d'absentéisme (7,9%) se situe en-dessous de la moyenne cantonale estimée à 8.9%.

En 2021, dans le cadre du déploiement RAUB (réponse à l'urgence Broye), nous avons renforcé la collaboration interinstitutionnelle et intercantonale en organisant la présence de l'équipe IMUD (infirmière mobile urgence-domicile) 24h/24 et 7j/7 et en intensifiant sa collaboration avec les médecins de garde.

En cette deuxième année de pandémie, la direction s'est attelée à maintenir l'offre de soins dans un contexte de pénurie générale de personnel. La fatigue et la lassitude exprimées ont été prises en compte par l'encadrement et des mesures de sortie de crise ont été proposées afin d'encourager et accompagner le personnel, que nous remercions encore une fois chaleureusement.

Pour obtenir des informations supplémentaires, le rapport annuel ABSMAD est disponible sur notre le site www.absmad.ch.

Edouard Noverraz – Municipal
Membre du CoDir